

ANNEXE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES
DISTRICT DE FOOTBALL DE MAINE ET LOIRE
SAISON 2023-2024

La présente Annexe 5 vient en complément de l'Annexe 5 de la F.F.F et de la LFPL.

PARTIE 1 – REGLEMENTS GENERAUX

TITRE 1 – ORGANISATION GENERALE

Art.28 : Droits D'engagements :

Championnats Départementaux :	
Première Division	87 €
Deuxième Division.....	77 €
Troisième Division	77 €
Quatrième Division	70 €
Cinquième Division.....	70 €
Championnat Féminin à 11	70 €
Championnat Féminin à 8	70 €
Jeunes U19, U17, U15, U14G, U18F, U15F	55 €
Vétérans	70 €
Loisirs	70 €
Futsal	70 €
U13.....	50 €
U11, U9, U7.....	10 €
Coupes Départementales :	
Coupe de l'Anjou Seniors Jean CHERRE	70 €
Challenge de l'Anjou Seniors M	70 €
Coupe des Réserves.....	70 €
Challenge du District Hubert SOURICE	70 €
Coupe de l'Anjou Seniors F.....	70 €
Challenge de l'Anjou Seniors F	70 €
Coupe de l'Anjou U19, U17, U15, U18F	60 €
Challenge de l'Anjou U19, U17, U15, U18F, District U15..	60 €
Coupe de l'Anjou Vétérans.....	70 €
Coupe de l'Amitié Vétérans.....	70 €
Coupe Paul Augelle Vétérans	70 €
Coupe de l'Amitié Loisirs.....	70 €
Consolante Loisirs.....	70 €
Coupe de l'Anjou Futsal	70 €
Coupe de l'Anjou Futsal Féminin	40 €
Challenge Futsal U17, U15	40 €
Challenge U15F	10 €
Challenge/Festival U13	10 €
Challenge U11.....	10 €
Art. 89 : Participation d'un joueur non qualifié	50 €

TITRE 2 – LA LICENCE

⇒ Voir annexe 5 LFPL

TITRE 3 – LES COMPETITIONS

Infraction dans la composition des équipes	50 €
Art.176 : Redevance tournois	Gratuité

TITRE 4 – PROCEDURES- PENALITES

Art.186 : Réserves, frais de constitution de dossier	75 €
Art.187 : Réclamation	75 €

⇒ Voir Annexe 5 LFPL

PARTIE 2 – REGLEMENT SPECIAUX

TITRE 1 – LES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX (TOUTES CATEGORIES CONFONDUES)

Art.25.1 Absence de commissaire au terrain.....	50 €
Présence d'un commissaire au terrain MINEUR.....	100 €

Art.26 : 1- Forfait (toutes catégories)	
1 ^{er} forfait partiel :	Droit d'engagement
2 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
3 ^e forfait partiel (forfait général) :	Double du droit d'engagement
Forfait général direct après le début des compétitions : Triple du droit d'engagement	
Indemnité club adverse :	100 €

Dispositions spécifiques pour la D5 et la dernière division Vétérans

1 ^{er} forfait partiel :	Droit d'engagement
2 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
3 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
4 ^e forfait partiel :	Droit d'engagement
5 ^e forfait partiel (forfait général) :	Double du droit d'engagement
Forfait général direct après le début des compétitions : Triple du droit d'engagement	

Art.28 : Retard envoi feuille de match :	
Jusqu'à 4 jours de retard	15 €
A compter du 5 ^e jour	15 € supplémentaire

Feuille de Match Informatisée - Dispositions prises lors de l'AG du 21.10.2016 et conformément à l'article 200 des RG FFF :

- 1^{er} dysfonctionnement : amende de 15 € pour le club de l'équipe responsable
- 2^e dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable
- 3^e dysfonctionnement : amende de 30 € pour le club de l'équipe responsable et la commission sportive pourra décider de la perte du match par pénalité pour l'équipe responsable.

Art.32 : Redevance forfaitaire par équipe engagée :

Première Division	75 €
Deuxième Division.....	60 €
Troisième Division.....	60 €
Quatrième Division.....	40 €
Cinquième Division.....	40 €
D1 Féminin.....	10 €

D2 Féminin	10 €
Jeunes U19, U17, U15, U18F	10 €
Vétérans	40 €
Loisirs	40 €
Futsal	20 €
Foot animation (cotisation par licencié U6 à U13 M & F)	2.50 €

DISPOSITIONS STATUTAIRES / REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 du règlement intérieur :

Absence à l'Assemblée Générale du District : Droit d'engagement équipe fanion